



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 040/2026  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

*SEANCE DU 30 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

**Absent excusé** : Bernard MASSINES

**Secrétaire de séance** : Madame Céline GARCIA

**Objet** : Fixation du nombre de commissions municipales et composition desdites commissions.

Monsieur Yannick Callarec, Premier-Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée des dispositions de l'article L.2121.22 du C.G.C.T prévoyant que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante.

Il indique que le nombre de conseillers municipaux composant chaque commission est déterminé par le conseil municipal et les membres desdites commissions sont également désignés par le conseil municipal.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Monsieur Yannick Callarec précise qu'aucune règle n'est imposée en ce qui concerne le mode de scrutin pour la désignation des membres des commissions.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions et lors de sa première réunion, chaque commission doit élire son Vice-Président qui est, en règle générale, l'un des adjoints au Maire.

Les commissions peuvent être convoquées et présidées par le Vice-Président si le Maire est absent ou empêché.

Les commissions ne sont soumises à aucun formalisme : pas de délai de convocation (sauf pour la première réunion qui doit se tenir dans les 8 jours de la nomination de ses membres), pas de quorum, pas de pouvoir.

Monsieur Yannick Callarec ajoute que les commissions sont des organes d'instruction des questions soumises au Conseil Municipal et le caractère non public de leurs séances permet aux commissions d'élaborer en toute liberté le travail préparatoire indispensable à la prise de décision par l'assemblée délibérante.

Les positions prises par une commission ne peuvent constituer des décisions mais sont de simples avis. Les commissions ne peuvent prendre aucune délibération, ni même recevoir délégation du Conseil Municipal.

Le Maire ne peut, lui non plus, conférer aucune délégation à une commission qui ne peut exercer aucun acte entrant dans les attributions du Maire.

Par suite, Monsieur Yannick Callarec propose au conseil municipal, d'une part, de fixer à sept le nombre des commissions municipales telles qu'indiquées infra, d'autre part, de procéder au vote de la composition des sept membres desdites commissions, chacune d'elle étant constituée de sept membres élus par le conseil, le maire étant président de droit.

Monsieur Yannick Callarec propose de procéder à l'élection des 7 membres des commissions à main levée si l'unanimité est acquise et fait part des deux listes de candidats présentées pour chaque commission.

M. le Maire procède au vote des 7 membres de chaque commission municipale citée infra et enregistre les résultats suivants obtenus à l'unanimité des suffrages.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Yannick Callarec, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**- Fixe à sept le nombre de commissions municipales telles qu'indiquées infra et à sept le nombre de membres de chaque commission, M. le Maire, Président, en sus :**

#### **1°/ FINANCES**

Elaboration et suivi des divers budgets ; Négociation et suivi des emprunts ; Suivi et avis sur les des affaires présentées en conseil municipal ayant des incidences budgétaires et financières...

#### **2°/ TRAVAUX- URBANISME**

a) **Travaux :** sur les voiries ; les bâtiments communaux et les installations sportives et/ou de plein-air ; Suivi des Marchés à procédure adaptée (MAPA) et des marchés formalisés (appel d'offres...)...

b) **Urbanisme :** suivi du PLUi et des documents d'urbanisme supra communaux ; Suivi de l'instruction des ADS ; Lotissements et ZAC ; Suivi des affaires sur les espaces verts, les parcs, la forêt, les jardins et les plans d'eau ; suivi des questions hydrauliques et pluviales....

### **3°/ SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**

Affaires de Police Municipale ; Vidéo-protection ; Relations avec les délégués de quartiers, la réserve communale de sécurité... ; Plans de circulation ; Plan Communal et Intercommunal de Sécurité, DICRIM,; Liaison avec les organismes extérieurs de prévention ou autres (SDIS, Gendarmerie, Conseil Départemental, Préfecture...)...

### **4°/ ANIMATIONS-FESTIVITES, CULTURE ET MEDIATHEQUE**

-Organisation et suivi des animations et festivités de la commune (fête votive; spectacles en tous genres ; Jeudis de Saleilles; Week-end du lac...)...

-Organisation et suivi des affaires culturelles et des affaires de l'Antenne de musique-Danse.

-Suivi des activités et des manifestations à la Médiathèque Alexandre Jardin.

### **5°/ VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS**

-Liaison avec les représentants de la vie associative locale et suivi de leurs demandes ; Forum des associations ; Subventions aux associations loi 1901; Représentation de la commune dans les divers évènements associatifs; Représentation de la commune dans les assemblées générales...

-Suivi et représentation de la ville dans les affaires sportives, avec les clubs (tournois, concours divers; représentation de la commune dans les assemblées générales...)...

### **6°/ENFANCE- AFFAIRES SCOLAIRES, PERI ET EXTRASCOLAIRES, CITOYENNETE**

-Suivi des affaires scolaires des deux écoles, suivi des conseils d'écoles ; Suivi des dossiers des accueils de loisirs péri et extrascolaire ; suivi des affaires au Restaurant scolaire...

-Suivi des dossiers et évènements relatifs à la citoyenneté.

### **7°/ VOIRIES-ESPACES PUBLICS-MOBILITES**

Suivi des dossiers relatifs à l'accessibilité des voiries, des bâtiment publics...

Suivi des affaires relatives aux salles communales, espaces publics (voiries...)...

- Désigne, à la majorité, les membres ci-après pour siéger dans chacune des commissions municipales, M. le Maire en sus :

### **1°/ FINANCES**

Marie-Aude Pech – Nathalie Prieto – Yannick Callarec – Cyril Roldan – Antoinette Sévilla – François-Pierre Blanc – Céline Auriach.

### **2°/ TRAVAUX- URBANISME**

Yannick Callarec – Cyril Roldan – Antoinette Sévilla – Nathalie Prieto – Dominique Halet – Philippe Lopez – Robert Tarda.

### **3°/ SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**

Benoit Marfin – Diana Ibanez – François-Pierre Blanc – Philippe Lopez – Bernard Massines – Nicolas Roblès – Stéphane Le Coq.

### **4°/ ANIMATIONS-FESTIVITES, CULTURE ET MEDIATHEQUE**

Bénédicte Sarassat – Pierre-Yves Montoya – Marie-Aude Pech – Antoinette Sévilla – Cécile Dupeyron – Céline Garcia – Armand Chauvet.

### **5°/ VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS**

Nicolas Roblès – Benoit Marfin – Caroline Piccolo – Pierre-Yves Montoya – Bernard Massines – Antoinette Sévilla – Fabrice Rallo.

**6°/ENFANCE- AFFAIRES SCOLAIRES, PERI ET EXTRASCOLAIRES, CITOYENNETE**

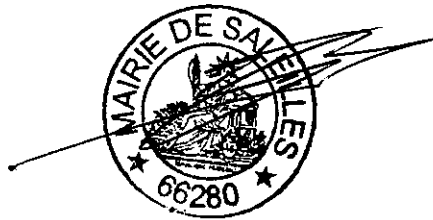
Caroline Piccolo – Cyril Roldan – Virginie Murillo – Bénédicte Sarassat – Marie-Aude Pech  
Diana Ibanez – Florence Micolau.

**7°/ VOIRIES-ESPACES PUBLICS-MOBILITES**

Marc Modica – Yannick Callarec – Dominique Halet – Patricia Letterio – Caroline Piccolo –  
Bénédicte Sarassat – Robert Tarda.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : **11 MAI 2026**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260430-del-040-2026-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026